

DELIBERATION N° 2000/05-05 - MANDAT SPECIAL : **REBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Madame SURGET, rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre du jumelage avec FURTH BEI GOTTWEIG, un ordre de mission pour un déplacement spécial a été donné à Madame RAVON et Messieurs REINSTADLER, PAGOT, LACHAISE, durant la période du 27 Avril au 1er Mai 2000.

Monsieur REINSTADLER ayant réglé l'ensemble des frais occasionnés par ce déplacement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (M. REINSTADLER ne prenant pas part au vote) décide par 20 voix pour et 5 voix contre :

- de confirmer à Monsieur REINSTADLER, par un mandat spécial, l'ordre de mission qu'il a reçu de Monsieur le Maire pour représenter la Ville de LUDRES,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais réels engagés par Monsieur REINSTADLER, qui s'élèvent à 1 116, 70 F, sur présentation de justificatifs,
- les crédits budgétaires sont ouverts à l'imputation 6532.04 du budget primitif 2000.